



2019/2028(BUD)

9.9.2019

AVIS

de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures

à l'intention de la commission des budgets

sur le projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2020
(2019/2028(BUD))

Rapporteure pour avis: Gwendoline Delbos-Corfield

PA_NonLeg

SUGGESTIONS

La commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures invite la commission des budgets, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

1. prend acte de la diminution globale de 15,4 % des crédits d'engagement pour le Fonds «Asile, migration et intégration» (soit une baisse de 172 millions d'euros) par rapport à l'exercice 2019; déplore la réduction de 29,5 %, par rapport à l'exercice 2019, des crédits d'engagement visant à renforcer et à développer le régime d'asile européen commun (RAEC) et à améliorer le partage des responsabilités entre les États membres; reconnaît néanmoins que les crédits d'engagement restent nettement supérieurs au niveau fixé dans le budget 2018 et constate que la diminution est, du moins en partie, liée au fait que la réforme du règlement de Dublin a été bloquée en raison de l'inertie politique du Conseil; rappelle qu'il est essentiel d'appliquer des normes élevées d'asile dans l'Union et de fournir une capacité financière suffisante pour soutenir l'accueil, la mise à l'abri et l'intégration des demandeurs d'asile et des migrants dans les États membres, des stratégies de retour et des programmes de réinstallation efficaces, le bon fonctionnement des examens des demandes d'asile, l'exécution des décisions concernant les demandes d'asile, ainsi que pour répondre aux besoins d'aide d'urgence des États membres qui accueillent un grand nombre de demandeurs d'asile et/ou de premiers arrivants; relève que le budget du Fonds «Asile, migration et intégration» ne comprend aucune réserve financière visant à financer la législation réformée de Dublin et les nouveaux systèmes de réinstallation de l'Union au cas où ceux-ci seraient adoptés en 2020; propose de prévoir un montant de réserve destiné aux dispositions temporaires de débarquement dans l'Union et de relocalisation des personnes ayant fait l'objet d'un sauvetage en Méditerranée; suggère, afin de débloquer des ressources financières, que le Fonds fiduciaire pour l'Afrique et les programmes régionaux de développement et de protection pour l'Afrique du Nord, qui soutiennent en premier lieu les politiques externes de l'Union, soient financés sous la rubrique IV du budget de l'Union («L'Europe dans le monde») et non par le Fonds «Asile, migration et intégration», qui relève de la rubrique III («Sécurité et citoyenneté»); rappelle l'importance de la cohérence entre les actions entreprises dans le cadre de la rubrique III et de la rubrique IV;
2. invite la Commission à augmenter le nombre de lignes budgétaires au titre du Fonds «Asile, migration et intégration» afin de favoriser une plus grande transparence quant à la manière dont les ressources financières du Fonds sont affectées aux différents objectifs de celui-ci; demande, en particulier, une séparation claire entre les dépenses liées à l'amélioration des stratégies de retour justes et les dépenses concernant la migration légale et l'intégration effective des ressortissants de pays tiers;
3. rappelle qu'il faut affecter suffisamment de ressources du budget de l'Union au renforcement de la dimension extérieure de la migration et à une protection adéquate des frontières extérieures de l'Union;
4. met en avant le faible montant destiné à l'aide d'urgence dans le cadre du Fonds pour la sécurité intérieure (FSI) (8,5 millions d'euros); demande à la Commission de réévaluer attentivement ce montant dans une perspective plus réaliste qui tienne compte des

besoins éventuels des États membres en matière d'aide d'urgence au titre du FSI, aux fins, par exemple, de la gestion d'incidents liés à la sécurité;

5. demande un financement plus important pour le programme «L'Europe pour les citoyens», compte tenu du rôle fondamental qu'il joue pour renforcer le démos européen et sa citoyenneté;
6. prend acte de l'augmentation des crédits d'engagement pour les agences JAI, telles que le Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO) (41,5 %), le corps européen de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex) (34,6 %), l'Agence de l'Union européenne pour la formation des services répressifs (CEPOL) (14 %), l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT) (7,7 %), l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) (5,4 %), Eurojust (5,2 %) et Europol (2,1 %), par rapport au budget 2019; se félicite de l'augmentation globale des fonds disponibles au titre du programme «Justice»; déplore toutefois la diminution de 23,6 % des engagements pour le volet «Faciliter et soutenir la coopération judiciaire en matière civile et pénale»;
7. relève qu'à la suite de l'adoption du nouveau mandat de Frontex, le budget de l'agence a augmenté de 34,8 % (soit de 108 millions d'euros) en 2020, ce qui représente de loin la progression la plus importante concernant le budget des agences JAI; rappelle que la Cour des comptes a indiqué, dans sa décharge au Parlement pour l'exercice 2017, que les États membres ont surestimé les besoins financiers de Frontex en 2017; prend acte de l'objectif consistant à doter Frontex de ressources humaines supplémentaires (10 000 garde-frontières d'ici à 2027) et du fait que le nombre de décès en mer continue d'augmenter compte tenu de l'absence d'actifs de recherche et de sauvetage en Méditerranée; suggère que ces nouvelles ressources servent aussi à sauver des vies en mer; invite la Commission à créer d'urgence un fonds destiné à soutenir les opérations de recherche et de sauvetage afin d'assurer une forte présence en Méditerranée; déplore l'écart important entre les crédits d'engagement alloués à Frontex en 2020 (420 millions d'euros) et le montant accordé à l'EASO (133 millions d'euros); demande que l'EASO soit transformé en une agence décentralisée à part entière de l'Union dotée d'un mandat considérablement renforcé et estime que son budget et ses effectifs devraient être revus à la hausse afin de permettre à l'agence d'exécuter correctement les tâches qui lui ont été confiées; prend acte de la diminution de 6,1 % des crédits d'engagement du FSI (soit une baisse de 32,6 millions d'euros) par rapport à 2019; rappelle qu'il est nécessaire d'apporter un soutien dans le domaine de la coopération policière et judiciaire en matière pénale;
8. salue l'augmentation de 70,5 % des crédits d'engagement du Parquet européen; réaffirme que le Parquet européen joue un rôle essentiel dans l'instruction et la poursuite des cas de fraude impliquant les fonds de l'Union et rappelle la nécessité de lui allouer des ressources financières suffisantes pour qu'il soit pleinement opérationnel avant décembre 2020; demande à la Commission d'étudier plus avant les besoins financiers générés par une extension du rôle du Parquet européen au terrorisme transfrontière, conformément à sa communication du 12 septembre 2018;
9. regrette que la Commission n'ait pas répondu favorablement aux demandes budgétaires d'Europol et d'Eurojust et ait proposé de réduire en 2020 les crédits d'Europol de 33,5 millions d'euros et ceux d'Eurojust de 3,7 millions d'euros par rapport à leurs

objectifs financiers; souligne que cette diminution pourrait avoir une incidence sur les activités opérationnelles des deux agences; relève que l'appui d'Europol est crucial dans les enquêtes communes menées dans l'Union et que l'agence joue un rôle de premier plan dans la lutte contre la criminalité organisée; soutient la mise en œuvre de la stratégie 2020+ d'Europol, qui vise à renforcer le soutien opérationnel et les capacités d'analyse d'Europol dans l'intérêt des États membres, et propose de nouveaux investissements dans des domaines majeurs de la criminalité, tels que la lutte contre le trafic de drogue et la criminalité financière; prend acte que la diminution de 18,7 % des crédits d'engagement d'eu-LISA (soit une baisse de 55 millions d'euros) correspond à l'achèvement du processus de développement du système d'enregistrement des entrées et des sorties; réaffirme qu'il faut apporter un soutien financier suffisant aux agences JAI ainsi que les effectifs et les formations nécessaires pour leur permettre de mener à bien, en toute transparence, les missions qui leur sont confiées, et de lutter contre la grande criminalité transfrontière dans le plein respect des droits fondamentaux;

10. se félicite du montant alloué au Contrôleur européen de la protection des données (CEPD) (19 millions d'euros); note que plus de 30 % de ce montant sont utilisés pour assurer le secrétariat du CEPD; insiste sur le fait que le CEPD doit disposer de ressources budgétaires et humaines suffisantes pour qu'il s'acquitte des missions supplémentaires découlant de la mise en œuvre du nouveau cadre de l'Union pour la protection des données (RGPD) en toute indépendance; souligne par conséquent que le budget alloué correspond au strict minimum;
11. est préoccupé par le fait que le projet de budget de la Commission pour le CEPOL (déficit de financement de 1,5 million d'euros) ne permette pas au CEPOL de répondre comme il se doit aux besoins des États membres en matière d'éducation et de formation pour les services répressifs au sein de l'Union et dans son voisinage; regrette que le CEPOL ne bénéficie pas d'un financement suffisant pour faire face aux nouveaux défis liés aux nouveaux systèmes d'information, tels que le SIS II, et qu'il ne puisse pas dispenser de formation aux agents des services répressifs dans des domaines tels que la corruption et la fraude aux droits d'accise, alors qu'il ressort de l'évaluation des besoins stratégiques de formation de l'Union que ces formations sont nécessaires aux fins de l'application de la loi au niveau de l'Union; souligne que le CEPOL a dû refuser 54 demandes valables et légitimes de formation des États membres dans les domaines du commandement des services répressifs, de l'immigration illégale, des crimes de haine et du blanchiment de capitaux en raison de restrictions budgétaires; insiste sur le fait que la demande budgétaire du CEPOL (12 millions d'euros) pour 2020 est nécessaire pour répondre à la demande croissante des États membres, en particulier dans les domaines de la cybercriminalité et de la numérisation; souligne que la confiance, les réseaux et l'échange d'informations entre les services répressifs par-delà les frontières pourraient encore être améliorés en ajoutant un nouveau volet d'un mois à l'actuel programme d'échange du CEPOL et en proposant des visites d'étude à Europol et des programmes d'échange entre les agents opérationnels des États membres et le personnel d'Europol; que cela nécessiterait toutefois de doter le CEPOL de ressources financières et humaines supplémentaires;
12. relève l'augmentation du recrutement d'«agents temporaires» par rapport aux «agents contractuels» au sein des agences de l'Union; estime que le caractère sensible des informations accessibles au personnel des agences relevant du domaine de la justice et

des affaires intérieures nécessite une politique stricte de confidentialité, notamment au niveau du recrutement et de la gestion du personnel;

13. encourage la Commission à renforcer, grâce à des fonds spécifiques, le soutien qu'elle apporte au journalisme d'investigation, notamment transfrontière, et à la liberté des médias, qui contribuent, entre autres, à la prévention et à la répression de la criminalité et à la sensibilisation des citoyens de l'Union;
14. rappelle qu'il soutient la lutte contre les pratiques discriminatoires, la violence fondée sur le genre et les crimes de haine et qu'il œuvre en faveur des programmes défendant la pleine jouissance des droits, l'égalité et la justice; souligne le rôle important joué par les crédits dépensés pour les instruments de lutte contre les discriminations et les programmes de soutien à l'égalité visant à faire respecter les droits des minorités, un accent particulier étant mis sur les droits des femmes, des personnes âgées, des personnes handicapées et des personnes LGBTQI+;
15. invite la Commission, le Conseil et les États membres à mettre en œuvre la budgétisation sensible au genre dans toutes les dépenses publiques, en particulier dans le cadre de la planification, de la négociation, de la mise en œuvre et de la réévaluation du prochain cadre financier pluriannuel (CFP); souligne que l'engagement à préserver la mise en avant et la protection de l'égalité des genres et des droits des femmes et des filles dans le cadre de la procédure budgétaire 2020 est essentiel; insiste dès lors pour que la dimension de genre soit intégrée dans toutes les lignes budgétaires et que les principes ci-après soient respectés: 1) responsabilité et transparence dans la planification budgétaire; 2) renforcement de la participation sensible au genre dans le processus budgétaire; et 3) défense de l'égalité entre les hommes et les femmes et des droits des femmes;
16. demande que des financements durables et appropriés soient réservés aux actions à l'appui d'une mise en œuvre effective de la convention d'Istanbul et de la directive sur les droits des victimes, éléments essentiels de la législation relative à la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, ainsi que pour l'octroi d'un soutien adéquat aux victimes, la création d'un cadre juridique complet et la mise en place d'une démarche pour lutter contre la violence fondée sur le genre, l'organisation de campagnes de sensibilisation et l'établissement d'une infrastructure d'État adéquate pour lutter contre de telles violences;
17. déplore le fait qu'il n'y ait eu aucun progrès notable pour ce qui est du suivi des engagements politiques de haut niveau de l'Union et des engagements juridiques en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes et de l'intégration de la dimension de genre dans le processus budgétaire et les décisions en matière de dépenses depuis 2015, et souligne qu'il est révélateur à ce titre que l'égalité entre les hommes et les femmes n'ait été prise en compte ni dans l'examen à mi-parcours du CFP 2014-2020, ni dans la proposition de la Commission pour le CFP 2021-2027.

**INFORMATIONS SUR L'ADOPTION
PAR LA COMMISSION SAISIE POUR AVIS**

Date de l'adoption	5.9.2019
Résultat du vote final	+: 46 -: 10 0: 4
Membres présents au moment du vote final	Malik Azmani, Katarina Barley, Fernando Barrena Arza, Pietro Bartolo, Vladimír Bilčík, Vasile Blaga, Saskia Bricmont, Jorge Buxadé Villalba, Damien Carême, Caterina Chinnici, Clare Daly, Anna Júlia Donáth, Lena Düpont, Cornelia Ernst, Sylvie Guillaume, Balázs Hidvéghi, Antony Hook, Evin Incir, Sophia in 't Veld, Marina Kaljurand, Fabienne Keller, Peter Kofod, Moritz Körner, Alice Kuhnke, Jeroen Lenaers, Juan Fernando López Aguilar, Magid Magid, Roberta Metsola, Claude Moraes, Nadine Morano, Javier Moreno Sánchez, Maite Pagazaurtundúa, Kostas Papadakis, Nicola Procaccini, Paulo Rangel, Terry Reintke, Ralf Seekatz, Michal Šimečka, Birgit Sippel, Sylwia Spurek, Tineke Strik, Ramona Strugariu, Annalisa Tardino, Dragos Tudorache, Milan Uhrík, Tom Vandendriessche, Bettina Vollath, Jadwiga Wiśniewska, Javier Zarzalejos
Suppléants présents au moment du vote final	Bartosz Arłukowicz, Gwendoline Delbos-Corfield, Claire Fox, Raphaël Glucksmann, Lívia Járóka, Kris Peeters, Anne-Sophie Pelletier, Sabrina Pignedoli, Loránt Vincze, Maria Walsh, Juan Ignacio Zoido Álvarez

VOTE FINAL PAR APPEL NOMINAL EN COMMISSION SAISIE POUR AVIS

46	+
NI	Sabrina Pignedoli
PPE	Bartosz Arłukowicz, Vladimír Bilčík, Vasile Blaga, Lena Düpont, Balázs Hidvéghi, Livia Járóka, Jeroen Lenaers, Roberta Metsola, Kris Peeters, Paulo Rangel, Ralf Seekatz, Loránt Vincze, Maria Walsh, Javier Zarzalejos, Juan Ignacio Zoido Álvarez
RENEW	Malik Azmani, Anna Júlia Donáth, Antony Hook, Sophia in 't Veld, Fabienne Keller, Moritz Körner, Maite Pagazaurtundúa, Michal Šimečka, Ramona Strugariu, Dragoș Tudorache
S&D	Katarina Barley, Pietro Bartolo, Caterina Chinnici, Raphaël Glucksmann, Sylvie Guillaume, Evin Incir, Marina Kaljurand, Juan Fernando López Aguilar, Claude Moraes, Javier Moreno Sánchez, Birgit Sippel, Sylwia Spurek, Bettina Vollath
Verts/ALE	Saskia Bricmont, Damien Carême, Gwendoline Delbos-Corfield, Alice Kuhnke, Magid Magid, Terry Reintke, Tineke Strik

10	-
GUE/NGL	Pernando Barrena Arza, Clare Daly, Cornelia Ernst, Anne-Sophie Pelletier
ID	Peter Kofod, Annalisa Tardino, Tom Vandendriessche
NI	Claire Fox, Kostas Papadakis, Milan Uhrík

4	0
ECR	Jorge Buxadé Villalba, Nicola Procaccini, Jadwiga Wiśniewska
PPE	Nadine Morano

Légende des signes utilisés:

- + : pour
- : contre
- 0 : abstention